



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR
DES ESPACES-JEUNES**

**DÉCISION N° AU-19-216
EN DATE DU 11 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} adjoint au Maire ;

VU la décision n°au-18-326 en date du 29 octobre 2018 approuvant le règlement intérieur des Espaces jeunes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement intérieur des Espaces jeunes compte tenu des nouveaux horaires d'ouverture des locaux ;

D É C I D E

D'APPROUVER le règlement intérieur des Espaces jeunes applicable à compter du 3 septembre 2019.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190611-lmc1H6313H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/06/2019
Date de Publication : 11/06/2019